

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/MA/TAR/RS/45

9 janvier 1998

(98-0050)

Comité de l'accès aux marchés

Original: espagnol

## RECTIFICATIONS ET MODIFICATIONS DES LISTES DECOULANT DU CYCLE D'URUGUAY

### Liste LXXXVII - El Salvador

La Mission permanente d'El Salvador a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 12 décembre 1997.

Conformément au paragraphe 2 de l'annexe de la Déclaration ministérielle sur le commerce des produits des technologies de l'information, datée du 13 décembre 1996, El Salvador présente sa liste de concessions pour qu'elle soit certifiée, en application de la Décision du 26 mars 1980 sur les procédures de modification et de rectification des listes de concessions tarifaires. Il convient de signaler que la Liste entrera en vigueur une fois terminées les procédures internes de ratification engagées par l'Assemblée législative salvadorienne.

Les modifications sont les suivantes:

1. Supprimer la ligne tarifaire 8543.89.10, qui a été incluse dans notre liste par inadvertance.
2. Ajouter "ex" devant le numéro tarifaire 9017.10.00, qui devient donc ex 9017.10.00; l'objet de la modification est d'exclure les tables à dessiner, et d'ailleurs, dans l'annexe où sont répertoriés les produits visés par la Déclaration, ce numéro tarifaire est précédé de "ex".
3. Remplacer le numéro tarifaire 8514.30.00 par 8514.30.90.

Si aucune objection n'est notifiée au Secrétariat dans un délai de trois mois à compter de la date du présent document, la Liste LXXXVII - El Salvador sera considérée comme approuvée et sera officiellement certifiée.

Des exemplaires du document peuvent être obtenus sur support électronique (Microsoft Access) au moyen du Mécanisme de diffusion de documents sous la rubrique "Listes concernant l'accès aux marchés - rectifications et modifications". Ils peuvent également être obtenus sur papier auprès de la Division de l'accès aux marchés (Mme Wood, bureau 3142, tél.: 739 50 79).